

6 – Résumé non technique

Le territoire du Pays des Sources s'inscrit dans un contexte général où les enjeux environnementaux sont importants compte tenu des nombreux secteurs présentant une forte sensibilité environnementale identifiée par le biais d'inscription ou inventaire (ZNIEFF, zone humide, Natura 2000, etc.), par les études et documents établis avant l'élaboration du SCOT (plaquettes de recommandations architecturales et paysagères, étude du suivi des milieux naturels, etc.), par les outils réglementaires existants ou en cours d'élaboration (Plan de Prévention des Risques, documents d'urbanisme communaux, etc.). Ces enjeux ont d'ailleurs été rappelés dans le Porter à Connaissance transmis par l'Etat à la suite de la prescription d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le territoire connaît un rythme de développement soutenu depuis plus de 20 ans, et en comparaison de rythmes observés à l'échelle départementale ou régionale. Ce développement est aujourd'hui généralisé à l'ensemble des communes et en l'absence de document-cadre pourrait à terme créer ou accentuer des dysfonctionnements territoriaux en portant atteinte aux milieux naturels les plus sensibles, en fragilisant l'identité encore rurale du territoire, en posant des problèmes quant à la desserte en eau ou encore des nuisances liées aux besoins croissants en déplacements depuis les communes peu équipées et peu pourvues en emplois, vers les pôles plus urbains. L'ensemble de ces tendances a justifié la décision des élus du Pays des Sources de réfléchir ensemble à un projet d'aménagement et de développement durable du territoire pour les vingt années à venir, soucieux de donner une véritable cohérence au Pays des Sources et de pouvoir rechercher plus sereinement des complémentarités avec les territoires voisins.

Dès lors, les élus locaux étaient conscients dès le démarrage du SCOT que les objectifs à définir se devaient tout particulièrement d'intégrer les caractéristiques environnementales marquées du Pays des Sources. Les enjeux mis en évidence par le diagnostic (voir livret I du rapport de présentation et le retour sur les enjeux figurant à la pièce P.A.D.D. du

dossier), notamment l'état initial de l'environnement, ont confirmé ces données de départ.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) ainsi défini vise à proposer pour chaque thématique abordée, des objectifs de développement nécessaires au bon fonctionnement du territoire tout en veillant aux conditions de leur articulation avec la qualité des paysages et la sensibilité environnementale qui caractérisent le Pays des Sources. Aussi, les orientations fixées pour mettre en œuvre les objectifs des politiques publiques retenus prennent en compte la dimension environnementale du projet de développement territorial.

L'organisation urbaine du Pays des Sources envisagée à l'horizon 2025-2030 permettra par exemple de limiter les dépendances et déplacements quotidiens vers les deux pôles de proximité (Compiègne et Noyon) ayant pour effet de répondre à un des objectifs du développement durable. La réorganisation et l'optimisation des conditions de desserte du territoire en transport collectif accompagneront cette nouvelle structuration urbaine du territoire et ses relations avec les territoires voisins. L'évitement de la traversée des secteurs les plus urbanisés et habités par la principale infrastructure routière est/ouest passant sur le territoire engendrera une réduction notable des nuisances pour les populations riveraines et autorisera ces communes à améliorer leur fonctionnement urbain. Le principe d'aménagement proposé pour cet axe tient compte de la minimisation de ses incidences sur l'environnement.

Les orientations économiques éviteront une consommation excessive de transformation d'espaces naturels ou agricoles à des fins urbaines, en particulier en prévenant toutes formes d'émiettement communal de l'offre de terrains à vocation économique, et contribueront à maîtriser les migrations alternantes vers les pôles économiques extérieurs au territoire, là encore dans une logique de limitation des déplacements quotidiens.